

La CIG s'est réunie à Londres le 18 avril 2019, avec une présidence assurée par le chef de la délégation française, et a traité des points suivants :

Brexit

La CIG a confirmé que la décision prise par le Conseil Européen du 10 avril prolongeait le délai de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne : de nombreuses incertitudes demeurent quant à la date et aux conditions de sortie, avec ou sans accord de retrait, du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Un règlement européen comportant différentes mesures de contingences a été adopté par le Parlement et le Conseil européens le 25 mars 2019 : il prolonge de 9 mois, à compter d'une sortie du Royaume-Uni sans accord de retrait, la validité de l'agrément de sécurité délivré par la CIG au gestionnaire d'infrastructure qu'est Eurotunnel, ainsi que les certificats de sécurité, licences d'entreprises ferroviaires et licences de conducteurs délivrées par les autorités britanniques. Ces prolongations de validité le sont uniquement jusqu'à la gare-frontière qu'est Calais-Fréthun.

Des mesures de contingence ont également été adoptées par les autorités françaises dans le but de se préparer à un Brexit sans accord.

Eurostar a créé une filiale en France, dénommée Eurostar France et opérationnelle depuis le 30 mars 2019, qui est détentrice d'une licence et d'un certificat de sécurité. En parallèle, la quasi-totalité des conducteurs d'Eurostar ont obtenu des licences délivrées par l'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF).

Eurotunnel a indiqué avoir effectué les travaux nécessaires à la mise en place des infrastructures destinées aux contrôles frontaliers pour un Brexit sans accord.

Autorisation de sécurité

La CIG a indiqué avoir délivré une nouvelle autorisation de sécurité pour cinq ans au gestionnaire d'infrastructure Eurotunnel le 28 mars 2019. Elle a toutefois rappelé à Eurotunnel que des informations complémentaires devaient être fournies afin d'être étudiées par le Comité de Sécurité.

ElecLink

Les échanges techniques se poursuivent entre les équipes d'Eurotunnel et les experts français et britanniques du Comité de Sécurité.

Afin d'évaluer l'intégralité du dossier de sécurité soumis par Eurotunnel, la CIG a demandé que le Comité de Sécurité détermine si des ressources supplémentaires ou une expertise spécifique sont requises.

Il a été noté qu'une réunion à haut niveau sera organisée par Eurotunnel très prochainement avec les présidents du CIG et du Comité de Sécurité afin de d'échanger sur les avancées du projet.